

SEQUANA

Boulogne Billancourt, le 19 mai 2015

**Mise à disposition et consultation des documents préparatoires
à l'assemblée générale mixte des actionnaires
convoquée le 9 juin 2015 sur première convocation
et le 23 juin 2015 sur seconde convocation**

L'assemblée générale des actionnaires de Sequana, convoquée sur première convocation pour le mardi 9 juin 2015 au siège social de la société (8 rue de Seine, 92100 Boulogne Billancourt) à 9 heures 30, ne devrait pas pouvoir valablement délibérer faute de quorum et se tiendra donc selon toute vraisemblance sur deuxième convocation **le mardi 23 juin 2015 au centre de conférences situé 32 rue Monceau, 75008 Paris, à 10 h 30 précises.**

L'avis de réunion contenant l'ordre du jour, le projet des résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote de ladite assemblée a été publié le 4 mai 2015 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

L'avis de convocation, contenant le texte des résolutions ainsi que l'ensemble des documents et renseignements prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce, est tenu à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires et peut être consulté sur le site internet de Sequana (www.sequana.com). Il sera envoyé à tous les actionnaires dont les titres sont inscrits sous la forme nominative et fera l'objet d'une publication au BALO le 22 mai 2015.

Les documents et informations prévus par l'article R. 225-73-1 du code de commerce sont également consultables sur le site internet de Sequana (www.sequana.com), rubrique 'assemblées générales'.

Le document de référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2015 sous le n° D.15-0462 est accessible sur le site internet de Sequana ainsi que sur celui de l'AMF et tout actionnaire peut en demander l'envoi par voie postale.

Relations actionnaires : 01 58 04 22 80 – E-mail : contact@sequana.com – www.sequana.com